

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 60/91/SPCG portant nomination de M. Ghauvin de Précourt comme Lieutenant de Chasse en Côte Française des Somalis

n° 60/91/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 décembre 1960

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1960

Date du numéro
31 décembre 1960

VISAS

Vu la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 autorisant le Gouvernement de la République Française à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer, modifiée par la loi n° 57-702 du 19 juin 1957

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis

Vu le décret n° 56-1228 du 3 décembre 1956 modifié par celui du 4 avril 1957 relatif à l'organisation des services civils dans les Territoires d'Outre-Mer

Vu le décret n° 47-2254 du 18 novembre 1947 réglementant la chasse dans les Territoires africains relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer

Vu l'arrêté n° 393 du 19 avril 1951 réglementant la chasse en Côte Française des Somalis : Vu l'arrêté n° 60/2/SPCG du 15 janvier 1960, créant un emploi de Lieutenant de Chasse en Côte Française des Somalis

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 7 décembre 1960 : Sur proposition du Ministre de la Production, de l'Agriculture et de l'Elevage,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Charles Chauvin de Précourt est nommé Lieutenant de Chasse pour la Côte Française des Somalis. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef du Territoire. Président du Conseil de Gouvernement, J. COMPAIN. Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement : Le Vice-Président du Conseil de Gouvernement, ALI AREF BOURHAN. Le Ministre de la Production et de l'Elevage, ABDI DEMBIL EGUAL.